



TAXI

Demande de cession d'autorisation d'exploiter un service de taxis

A envoyer par courrier à l'adresse suivante :

SPRB - Bruxelles Mobilité
Direction des Taxis
Rue du Progrès, 80/1
1035 Bruxelles

Ou à déposer dans la boîte aux lettres des guichets ou contre accusé de réception – étage 1,5

Pour plus d'info : Tél. : 02 204 18 21 ou 02 204 18 53 ou 02 204 21 30 -- Fax : 02 204 15 01

<http://www.mobilite.brussels>

E-mail : taxiservice@sprb.brussels

Données de l'exploitant - Cédant

1. Coordonnées du cédant

Numéro d'entreprise BE
Nom de l'exploitant
Rue numéro boîte
Code postal Commune
Téléphone GSM FAX
E-mail

Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms des personnes assurant la gestion journalière (gérant(s), administrateur délégué, etc.).

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	E-mail

2. Autorisation d'exploiter un service de taxis

Titulaire d'une autorisation acquise le / /, venant à échéance le / /

portant sur véhicule(s).

L'autorisation a été exploitée sans interruption pendant au moins les 10 années civiles qui précèdent la demande de cession.

La revalidation annuelle de l'autorisation a été approuvée pendant au moins 10 ans.



Motif(s) de la cession :

.....

.....

.....

La cession porte sur :

sur l'ensemble de l'autorisation.

sur une partie de l'autorisation.

3. Plaquette(s) d'identification à céder.

Numéro plaquette d'identification	Date acquisition	Catégorie Taxi ordinaire Taxi PMR Taxi électrique	Montant de la transaction	Cessionnaire



Données de l'exploitant - Cessionnaire

1. Coordonnées du cessionnaire (remplir autant d'exemplaires de cette page qu'il y a de candidats cessionnaires)

Numéro d'entreprise BE

Nom de l'exploitant

Rue numéro boîte

Code postal Commune

Téléphone GSM FAX

E-mail

Veuillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms des personnes assurant la gestion journalière (gérant(s), administrateur délégué, etc.).

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	E-mail

2. Autorisation d'exploiter un service de taxis (Cocher la case correspondante)

- Titulaire d'une autorisation acquise le / /, venant à échéance le / /, portant sur véhicule(s)
- Non-titulaire d'une autorisation.

3. Véhicule(s) (Cocher la case correspondante)

- Achat du (des) véhicule(s) du cédant.
- Achat de nouveau(x) véhicule(s) dès l'obtention de l'autorisation.

4. Affiliation à un central téléphonique (Cocher la case correspondante)

- Non affilié
- Affilié
- Affiliation dès l'obtention de l'autorisation.



5. Plaquette(s) d'identification

Numéro plaquette d'identification	Catégorie Taxi ordinaire Taxi PMR Taxi électrique	Central téléphonique	Numéro d'affiliation au central

6. Adresse du garage et stationnement hors voie publique

Rue numéro boîte

Code postal Commune

7. Déclaration relative au personnel occupé (cocher la case correspondante)

- Atteste sur l'honneur ne pas employer de personnel assujetti à l'O.N.S.S. car seul(s) le(s) gérant(s), les associé(s) actif(s) ou l'exploitant travaille(nt) pour l'exploitation.
- Atteste sur l'honneur employer du personnel assujetti à l'O.N.S.S. dès l'obtention de l'autorisation.



Les annexes

Cédant

- Copie de la carte d'identité du (des) gérant(s) ou de la personne physique.
- Original de l'extrait de casier judiciaire (délivré conformément aux articles 595 et 596, alinéa 1^{er} du Code d'instruction criminelle) datant de moins de trois mois du (des) gérant(s) ou de la personne physique.
- Original de l'attestation de la composition de ménage du (des) gérant(s) ou de la personne physique (Administration communale).
- Déclaration sur l'honneur de la composition de famille du (des) gérant(s) ou de la personne physique.
- Attestation de la Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants certifiant que le cédant est en règle de cotisations.
- Bilans et comptes de résultat des 3 dernières années certifiés par un comptable agréé, un expert-comptable, un fiscaliste agréé, un conseil fiscal ou un réviseur d'entreprise (si cédant = une société).
- Rapport d'évaluation de l'autorisation certifié par un comptable agréé, un expert-comptable, un fiscaliste agréé, un conseil fiscal ou un réviseur d'entreprise (valeur commerciale de l'autorisation).
- Liste des chauffeurs indépendants (nom, prénom et date du début d'activité) accompagnée de leur attestation d'affiliation à une Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants certifiant qu'ils sont en règle de cotisations, pour les 3 dernières années.
- Liste des chauffeurs salariés (nom, prénom, n° Dimona, régime de travail et date de l'engagement) pour les 3 dernières années.
- Original de l'attestation de l'O.N.S.S. certifiant que le cédant est en règle de cotisations pour son personnel.
- Original de l'attestation du Précompte professionnel certifiant que le cédant est en règle de cotisations pour son personnel (SPF Finances, contribution directe).
- Extraits de rôle de l'impôt des personnes physiques des 3 dernières années (si cédant = indépendant en personne physique) (SPF Finances)
- Original de l'attestation de la T.V.A. certifiant que le cédant est en règle de paiement.
- Preuve de paiement des taxes en matière d'exploitation de services de taxis (*qui ont été versées sur le compte n° BE10 0912 3108 0604*) (Service Public Régional de Bruxelles, Bruxelles Fiscalité).
- Preuve de paiement du droit d'ouverture du dossier de cession, soit 250 € par autorisation à verser au compte n° BE92 0912 3109 2223 / code BIC : GKCCBEBB (Service Public Régional de Bruxelles, Bruxelles Fiscalité).
- Attestation relative à la restitution de la (des) plaquette(s) d'identification, du (des) voyant(s) lumineux, de la (des) carte(s) d'autorisation et du (des) certificat(s) de capacité, délivrée par les Guichets taxis.
- Copie de la convention de cession signée par le cédant et le cessionnaire.
- Déclaration sur l'honneur que l'autorisation d'exploiter un service de taxis est quitte et libre de toutes charges.



Cessionnaire

- Statuts de la société déposés au greffe du tribunal de commerce (ou extrait du Moniteur belge) pour les personnes morales ou document d'immatriculation (n° d'entreprise) pour les personnes physiques.
- Extrait intégral des données de l'entreprise délivré par un Guichet d'Entreprises agréé prouvant la connaissance de gestion de base du (des) gérant(s) ou de la personne physique – *uniquement pour les sociétés constituées à partir du 01/01/1999.*
- Copie de la carte d'identité du (des) gérant(s) ou de la personne physique.
- Original de l'extrait de casier judiciaire (délivré conformément aux articles 595 et 596, alinéa 1^{er} du Code d'instruction criminelle) datant de moins de trois mois du (des) gérant(s) ou de la personne physique.
- Déclaration sur l'honneur que le (les) gérant(s) ou la personne physique n'a (ont) pas été poursuivi(s) pour des faits visés aux art. 246 et 250 du Code pénal (corruption), à l'art. 324 du Code pénal (organisation criminelle) et par la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement
- Original de l'attestation de la Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants certifiant que le(s) gérant(s) ou la personne physique est (sont) en règle de cotisations ou attestation d'affiliation
- Liste des chauffeurs indépendants, accompagnée de leur attestation d'affiliation à une Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants certifiant qu'ils sont en règle de cotisations
- Liste des chauffeurs salariés (nom, prénom, n° Dimona, régime de travail et date de l'engagement).
- Original de l'attestation de l'O.N.S.S. certifiant que le cessionnaire est en règle de cotisations pour son personnel ou attestation d'affiliation
- Preuve de paiement des taxes en matière d'exploitation de services de taxis (*qui ont été versées sur le compte n° BE10 0912 3108 0604 / code BIC : GKCCBEBB*) – *uniquement pour les(s) cessionnaire(s) déjà titulaire(nt) d'une autorisation d'exploiter un service de taxi* (Service Public Régional de Bruxelles, Bruxelles Fiscalité)
- En cas de cession à titre onéreux : preuves bancaires du paiement du montant de la cession (le paiement peut être effectué sur un compte bloqué au nom des deux parties).
- En cas de cession à titre gratuit : déclaration sur l'honneur de la gratuité de la cession et des motifs de la gratuité

Signature(s)

Le cédant et le cessionnaire confirment avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur (ordonnance du 27 avril 1995 et arrêté du 29 mars 2007 relatifs aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur) et des sanctions prévues en cas de non-respect de celle-ci.

Cédant

Signature(s)
Précédée(s) de la mention manuscrite
"Lu et approuvé »

Nom/Prénom

Date

Cessionnaire

Signature(s)
Précédée(s) de la mention manuscrite
"Lu et approuvé »

Nom/Prénom

Date